



Présentation de la formation

La formation se prépare en 2 ans, en alternance, avec un rythme de 2 semaines à la MFR et 2 à 3 semaines en entreprise. Niveau III

Contenu de la formation

Des modules d'enseignement général :

- ◆ Mathématiques, informatique
- ◆ Expression, communication
- ◆ Économie
- ◆ Anglais
- ◆ Éducation physique et sportive

Des modules d'enseignement professionnel et technique :

- ◆ Comptabilité, gestion et stratégie de l'entreprise agricole
- ◆ Productions animales et végétales
- ◆ Approche systémique de l'entreprise

Examen

Contrôles en cours de formation (CCF) : 50 % de l'évaluation

2 épreuves terminales (*français et rapport de stage, fiches SPV*) : 50 % de l'évaluation

Modalités d'admission

- ◆ Être titulaire d'un Baccalauréat professionnel, technologique ou général
- ◆ Inscription sur Post-bac
- ◆ Etude du dossier de candidature (CV, lettre de motivation et relevé de notes)
- ◆ Entretien individuel avec un professionnel et un formateur

Aides financières (sous réserve de modifications)

Pour l'apprenti :

- ◆ Restauration-Hébergement
- ◆ Transport

Pour l'employeur :

- ◆ Gratuité de la formation
- ◆ Exonération totale ou partielle des charges sociales selon l'effectif.
- ◆ Crédit d'impôt de 1 600 € (2 200 € sous certaines conditions)
- ◆ Prime régionale à l'apprentissage (versée à la fin de chaque année du cycle de formation), sous conditions.

Débouchés

- ◆ Chef d'exploitation agricole
- ◆ Associé dans une société agricole
- ◆ Conseiller de gestion
- ◆ Technicien du monde agricole et para-agricole
- ◆ Technico commercial





Rémunération : contrat d'apprentissage (secteur privé)

Au minimum comprise en 25 % et 78 % du SMIC, selon l'âge et l'année du cycle d'apprentissage. Des salaires non soumis à l'impôt sur le revenu.

Montant du SMIC au 01/01/2017 = 9.76 € bruts (sur la base de la durée légale du travail soit 35h/semaine ou 151.67 heures/mois)

SMIC mensuel : 1 480.30 €

Ancienneté dans le contrat	MOINS DE 18 ANS	DE 18 ANS A MOINS DE 21 ANS (1)	21 ANS ET PLUS(1)
1 ^{ère} année	25 % du SMIC 370.07 €	41 % du SMIC 606.92 €	53 % du SMIC 784.56 €
2 ^{ème} année	37 % du SMIC 547.71 €	49 % du SMIC 725.35 €	61 % du SMIC 902.98 €
3 ^{ème} année	53 % du SMIC 784.56 €	65 % du SMIC 962.19 €	78 % du SMIC 1 154.63 €

(1) Les montants des rémunérations sont majorés, entre deux tranches d'âge, à compter du premier jour du mois suivant le jour où l'apprenti atteint 18 ou 21 ans. (art. D.6222-34)

* **Apprentissage dans le secteur public** : La rémunération versée à l'apprenti est majorée de 20% s'il prépare un titre ou diplôme de niveau III

Rendez-vous sur le portail de l'alternance pour simuler votre salaire



Rémunération : contrat de professionnalisation

AGE	Titulaire d'un BAC professionnel ou équivalent minimum	
Moins de 21 ans	65 % du SMIC	Soit 962.19 €
De 21 ans à 25 ans révolus	80 % du SMIC	Soit 1 184.24 €
26 ans et plus	100 % * du SMIC	Soit 1 480.30 €

* ou 85 % du minimum conventionnel si plus favorable

Maison Familiale Rurale Auxois Sud Morvan

Pour toute demande administrative (dossier, positionnement...) : mfr.pouilly@gmail.com



RÉUSSIR autrement

